SÉANCE D'AJOURNEMENT 14 OCTOBRE 2014

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE SIXIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE ET AJOURNÉE AU QUATORZE OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR BENOIT PROULX, MAIRE. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX NEUF HEURES.

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Benoit Proulx, maire

M. Louis-Philippe Marineau, conseiller

M. Nicolas Villeneuve, conseiller

Mme Marie-Ève Corriveau, conseillère

M. Donald Robinson, conseiller

ÉTAIT ABSENT

M. Michel Thorn, conseiller

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE

M. Stéphane Giguère, directeur général intérimaire

❖ OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 41110-2014

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donald Robinson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance d'ajournement du 14 octobre 2014.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Adoption de l'ordre du jour.

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Avis au conseil municipal du jour du scrutin de l'élection partielle dans le district #1 de la Baie.
- 2.2 Rémunération du personnel électoral pour l'élection partielle du 14 décembre 2014.
- 2.3 Mandat professionnel spécifique relativement au personnel de l'élection partielle du 14 décembre 2014.
- 2.4 Mandat relatif au soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale.
- 2.5 Trésorière de l'élection partielle du 14 décembre 2014.
- 2.6 Amendement de la résolution numéro 401-10-2014.
- 2.7 Autorisation de signature relativement à un contrat à intervenir entre l'entreprise Les Services Monde Vert inc. et la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac pour les travaux d'enlèvement des matières résiduelles pour les années 2015 à 2019.

3. URBANISME

3.1 Achat d'un mobilier de bureau pour le service de l'urbanisme

4. TRANSPORT

4.1 Autorisation de signature relativement à un contrat à intervenir entre l'entreprise Brunet et Brunet inc. et la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac pour les travaux de déneigement, de déblaiement et d'épandage d'abrasif pour la saison hivernale 2014-2015.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADMINISTRATION

Résolution numéro 412-10-2014

2.1 <u>AVIS AU CONSEIL MUNICIPAL DU JOUR DU SCRUTIN DE L'ÉLECTION PARTIELLE DANS LE DISTRICT #1 DE LA BAIE</u>

CONSIDÉRANT le poste vacant laissé par la démission de la

conseillère, Marie-Eve Surprenant, du district #1 de la

Baie;

CONSIDÉRANT l'article 335, de la Loi sur les élections et les

référendums dans les municipalités, qui stipule que lorsque la vacance à un poste de membre du conseil est constatée plus de douze mois avant le jour prévu pour la tenue de l'élection générale à ce

poste, une élection partielle est obligatoire;

CONSIDÉRANT l'avis de démission a été dûment déposé à la

séance du conseil municipal du 6 octobre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil municipal prend note de la date du scrutin de l'élection partielle dans le district #1 de la Baie, qui est fixée au **dimanche 14 décembre 2014**, tel que déterminé par monsieur Stéphane Giguère, en sa qualité de président des élections.

Résolution numéro 413-10-2014

2.2 <u>RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DU</u> 14 DÉCEMBRE 2014

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de décréter la rémunération des officiers et du personnel électoral dans le cadre de l'élection partielle du 14 décembre 2014, dans le district de la Baie, comme suit :

Personnel d'encadrement		
Président d'élection si scrutin	2 000 \$	
Président d'élection par acclamation	1 000 \$	
Secrétaire d'élection si scrutin	38 \$ / h	
Secrétaire d'élection par acclamation	38 \$ / h	
Responsable de la salle / Primo	300 \$	
Responsable de la salle / Primo vote anticipation	300 \$	

Officier d'élection		
Scrutateur	200 \$	
Scrutateur vote par anticipation	170 \$	
Secrétaire	180 \$	
Secrétaire vote par anticipation	150 \$	
Membre table de vérification	130 \$	
Préposé à l'accueil - scrutin	130 \$	
Formation et dépouillement	30 \$	

Commission de révision		
Réviseur	400 \$	
Secrétaire	38 \$ / h	
Agent réviseur	200 \$	

Trésorier	
Pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé	150 \$
Pour chaque rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé, par candidat	50 \$
Pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé	100 \$
Pour chaque rapport financier d'un parti autorisé	300 \$

Pour l'ensemble des autres fonctions qu'il exerce à l'occasion d'une élection, une rémunération égale au produit de la multiplication par le nombre de candidats à cette élection du montant suivant :

-	Pour chaque candidat indépendant autorisé	50 \$
-	Pour chaque candidat d'un parti autorisé	25 \$

QUE le cumul de fonction donne droit seulement à la rémunération la plus élevée.

QUE tout membre du personnel électoral a droit de recevoir une rémunération pour les fonctions qu'il exerce.

QUE lorsqu'aucune rémunération n'a été établie, ce qui est généralement le cas pour les personnes dont le président d'élection requiert les services à titre temporaire, le membre du personnel électoral a droit à la rémunération convenue avec le président d'élection.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-140-00-141 et financée par le surplus accumulé.

Résolution numéro 414-10-2014

2.3 <u>MANDAT PROFESSIONNEL SPÉCIFIQUE RELATIVEMENT AU PERSONNEL DE</u> L'ÉLECTION PARTIELLE DU 14 DÉCEMBRE 2014

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Eve Corriveau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater madame Christine Dagenais, qui agira à titre de secrétaire d'élection et de ressource technique relativement à la préparation et la tenue de l'élection partielle du 14 décembre 2014;

QUE madame Dagenais sera rémunéré à un taux horaire de 38 \$;

QUE le budget alloué dans le cas où il n'y a pas de scrutin est d'au plus 1 500 \$ et d'au plus 5 320 \$ dans le cas où il y aurait un scrutin.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-140-00-411.

Résolution numéro 415-10-2014

2.4 <u>MANDAT RELATIF AU SOUTIEN TECHNOLOGIQUE AUX FINS DE LA CONFECTION ET DE LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Donald Robinson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater la compagnie Innovision+ relativement au soutien technologique aux fins de la révision de la liste électorale et du matériel requis pour le processus électoral, pour une somme 2100,80 \$ plus les taxes applicables.

QUE le coût des timbres relativement aux envois postaux est en sus.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-140-00-411 et financée par le surplus accumulé.

Résolution numéro 416-10-2014

2.5 TRÉSORIER(ÈRE) DE L'ÉLECTION PARTIELLE DU 14 DÉCEMBRE 2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater madame Chantal Ladouceur aux fins d'agir à titre de trésorière de l'élection partielle du 14 décembre 2014;

ET ÉGALEMENT RÉSOLU QUE madame Ladouceur obtienne la rémunération prévue pour le personnel électoral.

Résolution numéro 417-10-2014

2.6 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 401-10-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'amender la résolution numéro 401-10-2014 relativement au mandat professionnel de madame Claire Lacroix concernant la rédaction des bases d'une *Politique environnementale* de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac aux fins d'ajouter, à la suite du dernier paragraphe de la résolution ce qui suit :

« Selon les clauses et les obligations de l'offre de service révisé de madame Claire Lacroix, daté du 9 octobre 2014 ».

Résolution numéro 418-10-2014

2.7 AUTORISATION DE SIGNATURE RELATIVEMENT À UN CONTRAT À INTERVENIR ENTRE L'ENTREPRISE LES SERVICES MONDE VERT INC ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC POUR LES TRAVAUX D'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES ANNÉES 2015 À 2019

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Eve Corriveau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le maire, monsieur Benoit Proulx et le directeur général intérimaire, monsieur Stéphane Giguère à signer le contrat à intervenir entre Les Services Monde Vert inc. et la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac concernant le contrat relatif à l'enlèvement des matières résiduelles pour une période de cinq (5) ans soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 aux coûts et conditions des cahiers de soumission de la présente.

❖ URBANISME

Résolution numéro 419-10-2014

3.1 ACHAT D'UN MOBILIER DE BUREAU POUR LE SERVICE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT la désuétude du mobilier dans le bureau de

l'adjoint(e) administratif (ve) au service de

l'urbanisme;

CONSIDÉRANT les rénovations des dernières années à la

réception et dans le bureau de la perception

des taxes;

CONSIDÉRANT QUE le bureau de l'adjoint(e) administratif (ve) au

service de l'urbanisme est situé à un endroit

stratégique de l'Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de procéder à l'achat d'un mobilier et de peinture pour le bureau de l'adjoint(e) administratif (ve) au service de l'urbanisme, pour une somme d'au plus 2 500 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 23-020-00-726 code complémentaire 14-020 et financée par le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

❖ TRANSPORT

Résolution numéro 420-10-2014

4.1 AUTORISATION DE SIGNATURE RELATIVEMENT À UN CONTRAT À INTERVENIR ENTRE L'ENTREPRISE BRUNET ET BRUNET INC. ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT, DE DÉBLAIEMENT ET D'ÉPANDAGE D'ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2014-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le maire, monsieur Benoit Proulx et le directeur général intérimaire, monsieur Stéphane Giguère à signer un contrat avec l'entreprise Brunet et Brunet inc. relativement aux travaux de déneigement, de déblaiement et d'épandage d'abrasif pour la saison hivernale 2014 - 2015 avec option de renouvellement pour les périodes hivernales de 2015 - 2016, 2016 - 2017, 2017 - 2018 et 2018 - 2019 aux coûts et conditions des cahiers de soumission de la présente.

❖ LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 421-10-2014

5.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la présente séance soit levée. Il est 19 h 10.

MONSIEUR BENOIT PROULX
MAIRE
MI STÉPHANE GIGUÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE

Je, soussigné Stéphane Giguère, directeur général intérimaire, certifie par la présente que conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées lors de la présente séance du conseil municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.